

Cinquième édition
1995-12-01

AMENDEMENT 1
1998-10-01

**Véhicules routiers — Symboles pour les
commandes, indicateurs et témoins**

AMENDEMENT 1: Interdiction de siège enfant

Road vehicles — Symbols for controls, indicators and tell-tales

AMENDMENT 1: Child seat prohibition

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 2575:1995/Amd 1:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/bde1c562-7d5c-4778-b56d-5d4b505c404a/iso-2575-1995-amd-1-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/bde1c562-7d5c-4778-b56d-5d4b505c404a/iso-2575-1995-amd-1-1998>



Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'Amendement 1 à l'ISO 2575:1995 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*, sous-comité SC 13, *Ergonomie applicable aux véhicules routiers*.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 2575:1995/Amd 1:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/bde1c562-7d5c-4778-b56d-5d4b505c404a/iso-2575-1995-amd-1-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/bde1c562-7d5c-4778-b56d-5d4b505c404a/iso-2575-1995-amd-1-1998>

© ISO 1998

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse
Internet iso@iso.ch

Imprimé en Suisse

Véhicules routiers — Symboles pour les commandes, indicateurs et témoins

AMENDEMENT 1: Interdiction de siège enfant

Page ii, Avant-propos

Ajouter l'alinéa suivant:

«L'annexe A fait partie intégrante de la présente Norme internationale.»

Page 15

Ajouter l'annexe A suivante.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 2575:1995/Amd 1:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/bde1c562-7d5c-4778-b56d-5d4b505c404a/iso-2575-1995-amd-1-1998)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/bde1c562-7d5c-4778-b56d-5d4b505c404a/iso-2575-1995-amd-1-1998>

Annexe A (normative)

Signal d'interdiction de siège enfant

A.1 Application

Les positions des sièges passagers, avant ou arrière, protégés par un sac gonflable doivent être marquées avec ce signal, à moins que le sac gonflable soit automatiquement désactivé par le siège enfant. Le signal donné en A.3 peut être son image dans un miroir pour une application du côté gauche.

A.2 Description

L'anneau circulaire et la ligne diagonale doivent être rouges; les autres éléments du signal doivent être noirs sur fond blanc.

Le diamètre extérieur recommandé est de 50 mm.

A.3 Signal

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 2575:1995/Amd.1:1998
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sis/562-7d5c-4778-b56d-5d4f508-47da/iso-2575-1995-amd.1-1998>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 2575:1995/Amd 1:1998

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/bde1c562-7d5c-4778-b56d-5d4b505c404a/iso-2575-1995-amd-1-1998>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 2575:1995/Amd 1:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/bde1c562-7d5c-4778-b56d-5d4b505c404a/iso-2575-1995-amd-1-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/bde1c562-7d5c-4778-b56d-5d4b505c404a/iso-2575-1995-amd-1-1998>

ICS 01.080.20; 43.040.30

Descripteurs: véhicule routier, système d'alarme, dispositif de commande, dispositif de signalisation, témoin de signalisation, symbole.

Prix basé sur 2 pages
